

**Département du Doubs  
Direction des Routes, des Infrastructures et des Transports  
Service Territorial d'Aménagement de BESANCON**

ACT 21-015 EGR10

Arrêté n° BES 015-21

**ARRETE DE POLICE PORTANT  
REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION**

**Route Départementale 110,  
située hors agglomération,  
commune de CHENECEY BUILLON,**

**LA PRESIDENTE DU DEPARTEMENT DU DOUBS,**

- VU** la demande de la commune de CHENECEY BUILLON en date du 20 janvier 2021,
- VU** le code de la route, notamment les articles R110-1, R110-2, R411-5, R411-8, R411-25 à R411-28, R411-21-1,
- VU** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1111-1 à L1111-7, L3221-4,
- VU** le code de la voirie routière, notamment les articles L131-3, L131-7,
- VU** l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par les arrêtés interministériels des 05 et 06 novembre 1992,
- VU** l'arrêté de la Présidente du Conseil départemental n° 33350 du 30/03/2017 portant délégation de signature,
- VU** l'avis favorable du service des Transports,
- VU** l'avis favorable de la DIR EST,

**CONSIDERANT que** pour permettre des travaux d'abattage et d'élagage des arbres en bordure de route en toute sécurité, il y a lieu d'interdire la circulation

## **ARRÊTE**

### **ARTICLE 1**

La circulation sera interdite à tous les véhicules, dans les deux sens de circulation, de 8h00 à 17h00 sur la RD 110, du PR 1+000 au PR 3+000, sur le territoire de la commune de CHENECEY BUILLON, du lundi 8 février 2021 au vendredi 12 février 2021.

### **ARTICLE 2**

La déviation sera assurée pour tous les véhicules par l'itinéraire suivant et selon le plan joint :

1. Depuis CHENECEY BUILLON pour rejoindre la RN 83 : RD 110 direction CHARNAY puis RD 110A et RD 286 via CESSEY – RD 101 puis RD 13 via QUINGEY pour rejoindre la RN 83 à l'échangeur de LAVANS-QUINGEY sur RD 15.
2. Depuis la RN 83 pour rejoindre CHENECEY-BUILLON : RN 83 direction QUINGEY. Sortie QUINGEY (échangeur LAVANS) sur RD 15 .Prendre RD 13 puis RD 101 direction ORNANS RD 286 et RD 110A via CESSEY et CHARNAY – RD 110 pour rejoindre Chenecey-Buillon.

### **ARTICLE 3**

Cette interdiction s'applique aux riverains.

### **ARTICLE 4**

Cette interdiction ne s'applique pas aux véhicules de secours.

### **ARTICLE 5**

La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée les 05 et 06 novembre 1992.

Elle sera mise en place par les services d'exploitation du Département du Doubs le lundi 8 février à 8h00. L'activation de la déviation (8h – 17h) sera gérée par l'entreprise responsable du chantier.

### **ARTICLE 6**

Toute contravention au présent arrêté sera constatée par procès-verbaux des personnels de Police et de Gendarmerie ainsi que par des agents assermentés de l'Administration et des Collectivités locales et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

### **ARTICLE 7**

Le présent arrêté sera affiché en mairie et aux extrémités des routes barrées.

### **ARTICLE 8**

- Monsieur le Chef du Service Territorial d'Aménagement de BESANCON - 10, chemin de la Clairière - 25000 BESANCON,
- Monsieur le Directeur des Routes, des Infrastructures et des Transports – Service Central d'Ingénierie Routière – 7, avenue de la Gare d'Eau 25031 BESANCON,
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Doubs – 24, rue des Justices 25000 BESANCON,
- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de QUINGEY,

Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera transmise à :

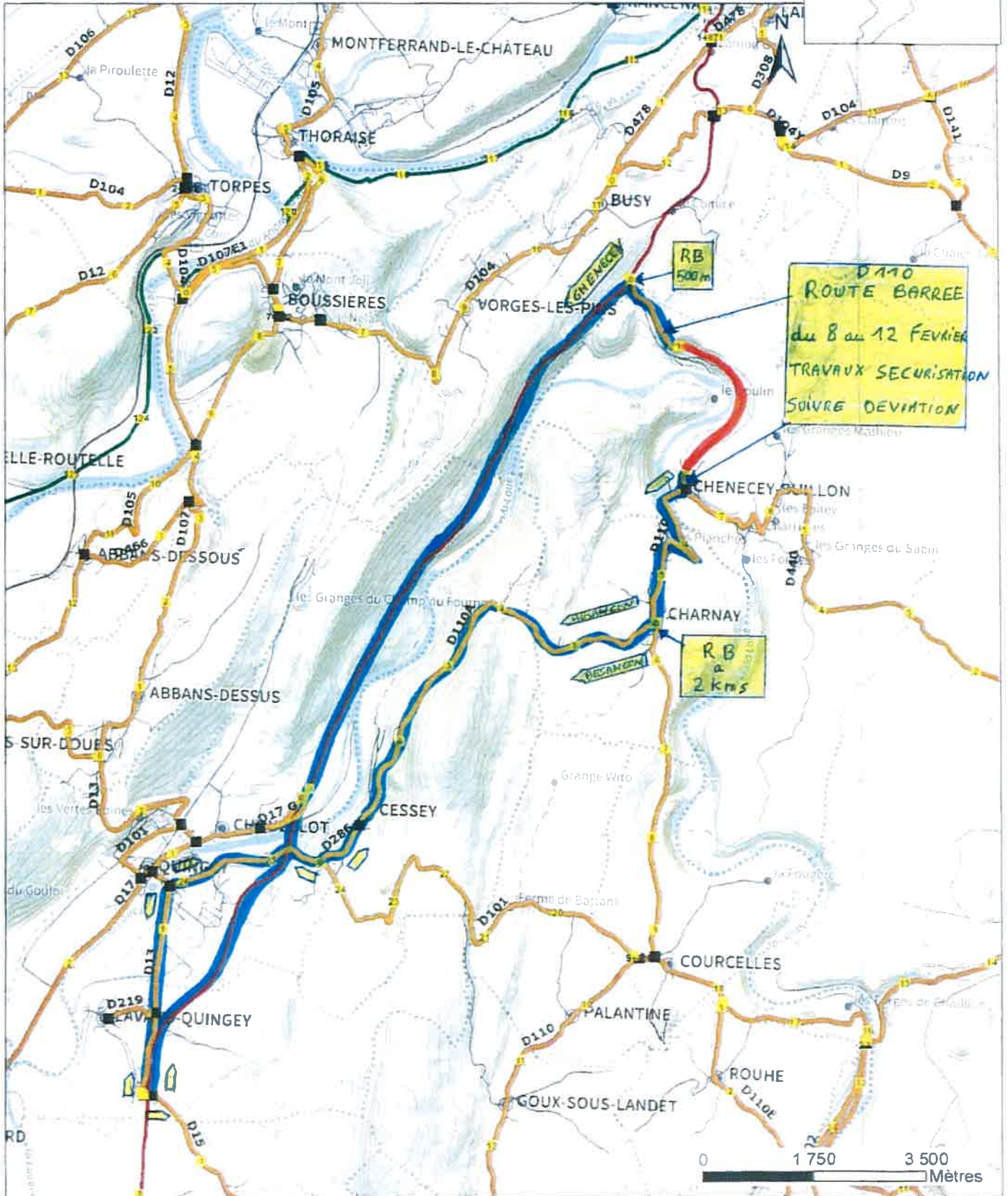
- Monsieur le Chef de District de Besançon DIR-EST – Division Exploitation de Besançon – Petite Vèze – RD104 – 25660 LA VEZE,
- Madame le maire de la commune de CHENECEY BUILLON,
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,
- Monsieur le Directeur du Service Mobilité BFC – Unité Territoriale du Doubs,
- Etat-Major de Zone de Défense de METZ – Bureau Mouvement,
- Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement – Service Transports, mobilités.

À BESANCON, le 28 JAN. 2021

Pour la Présidente du Département du Doubs,  
Le chef du service territorial d'aménagement,

B. GIRARDET

Notifié le



-  ROUTE BARRÉE
-  DEVIATION